

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

VOL 6, N° 2 ÉTÉ 2014

PAROLES de droit

NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40068863

1954-2014

**60 ANS DE DÉTERMINATION,
DE COLLABORATION ET D'INNOVATION**



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



3

MOT DU DOYEN

4

BILLET

« Je me souviens... » par Albert Gobeil

5 - 9

DOSSIER

Née le 4 mai 1954

10 - 16

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

17 - 20

MATIÈRE GRISE

La bibliothèque de droit de 1954 à 1998
Création de la RDUS et des Éditions de la RDUS

21

PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

22 - 23

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Benoît Amyot, Michel Beaupré, David Bouchard, Léonie Boutin,
Louise Gallant, Gérard Guay, Pierre Labelle, Myriam Lachance, Guy Morin,
Andrée St-Pierre et Patrick Thérioux

24 - 25

PARLONS PRATIQUE

Droit de l'emploi et du travail fédéral
Le notariat et la polyvalence

26

FOCUS ÉTUDIANT

Concours de la Coupe Gale

27 - 30

ADDUS

Mot du président, souvenirs des cocktails 2014 et
invitation aux Retrouvailles 2014

31

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés et des étudiants

CRÉDITS

Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin

Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Sébastien Lebel-Grenier

Collaborateurs

- Neville-Warren Cloutier
- Jessica Drolet
- Fanny Dubois-Grondin
- Fanny Forest
- David Gilles

- Albert Gobeil
- Lukasz Granosik
- Gabrielle Harvey
- Luce Laguë
- Charles Lamoureux
- Sébastien Lebel-Grenier
- Denis Marsolais
- Jean Melanson
- Samuel Monfette-Tessier
- Nicolas Ouimet
- Josée Perreault
- Julien Ruchon
- Guy Tanguay
- Marc-André Toupin

Photos

- Archives de l'Université
de Sherbrooke
- Denis Beaumont
- Martin Blache
- Fonds Louis-Philippe-Demers.
La Société d'histoire
de Sherbrooke
- André Kedl
- Robert Laflamme
- François Lafrance
- Et divers collaborateurs

Conception graphique

- Graphic-Art

Paroles de droit

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 9000 exemplaires

ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :

communication.droit@USherbrooke.ca

Photo de la page couverture :

Entre 1961 et 1966, la Faculté de droit était située dans l'édifice Bell.



MOT DU DOYEN

LE FRUIT DE LA VOLONTÉ DE TOUTE UNE COMMUNAUTÉ

Chers diplômés, chers étudiants,
chers amis de la Faculté,

Ce printemps 2014 marque le sixantième anniversaire de l'Université de Sherbrooke et de la Faculté de droit. Il nous est paru opportun de profiter de cet anniversaire pour mettre en valeur le riche héritage sur lequel la renommée et le dynamisme de la Faculté s'appuient.

La Faculté sera en effet toujours redevable d'une dette de gratitude envers ces visionnaires qui ont imaginé le fou projet de création d'une faculté de droit à Sherbrooke. Comme vous l'apprendrez au fil des pages du présent numéro, c'est toute la communauté juridique locale qui a décidé de prendre la responsabilité de ce projet et de le porter sans égard aux efforts qui devaient être consentis. Sans eux, bien entendu, la Faculté n'existerait pas aujourd'hui.

C'est toutefois aussi un certain caractère que ses fondateurs ont imprimé à la Faculté. Ce caractère fonceur, innovant, qui caractérise la Faculté depuis ses débuts. Ce dernier lui a permis de s'établir, de se construire un domicile permanent, le Pavillon Albert-Leblanc, et de s'épanouir, notamment par l'accroissement de son corps professoral et de sa population étudiante.

Ce caractère innovant s'est aussi traduit, depuis de nombreuses années, par cette volonté de développer l'offre de formation pour répondre aux défis actuels de notre société et pour préparer nos diplômés aux enjeux émergents de la pratique juridique. Nous sommes fermement convaincus qu'il est de notre responsabilité de former des acteurs, et non des spectateurs, des transformations du droit et de la société. C'est notamment ce qui explique que la Faculté est devenue la deuxième plus importante au Canada quant aux études de deuxième cycle.

Une autre caractéristique qui démarque depuis ses débuts la Faculté est l'intégration de la théorie et de la pratique. Nos diplômés sont reconnus pour leur capacité à effectuer facilement la transition vers la pratique parce que nous favorisons, tout au long de leur parcours académique, l'acquisition d'habiletés qui y sont essentielles. Cette contextualisation d'une riche formation théorique est depuis toujours une force de la Faculté.

La Faculté a entrepris cette année plusieurs actions afin de mieux rendre compte de la contribution essentielle de ceux qui ont participé à son édification. Comme vous le verrez à la page 14, elle a notamment procédé à la désignation du Centre judiciaire Jean Melanson en reconnaissance de l'apport remarquable du doyen honoraire Melanson à son développement. Elle a également lancé les travaux d'une histoire de la Faculté en recueillant des témoignages d'acteurs incontournables de son évolution et en amorçant le dépouillement de ses riches archives. À terme, une monographie sera publiée aux Éditions de la RDUS.

J'espère que la lecture des pages qui suivent renforcera encore le sentiment de fierté que nous inspire tous la grande institution qu'est devenue au fil des ans la Faculté de droit.

Bonne lecture!

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

Après des études classiques au Séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke, **Albert Gobeil** (L.L.L. 1957) obtient une licence en droit de l'UdeS et est admis au Barreau en 1958.

Il pratique le droit à Thetford Mines jusqu'en 1962, puis à Sherbrooke jusqu'en 1975, année de sa nomination comme juge à la Cour de bien-être social, qui allait devenir le Tribunal de la jeunesse en 1978. Il devient juge en chef du Tribunal de la jeunesse en 1985, puis juge en chef de la Cour du Québec en 1988. Il préside le Conseil de la magistrature du Québec de 1988 à 1995.

En 1998, il prend sa retraite de la Cour du Québec pour pratiquer comme juge-arbitre en matière d'assurance-emploi à la Cour fédérale jusqu'en 2007.

En 1953, un petit groupe d'avocats et de notaires de Sherbrooke, Me Albert Leblanc en tête, décidèrent qu'il y avait lieu de créer une faculté de droit pour l'Université de Sherbrooke naissante. Tout un défi, car le mot créer prenait ici tout son sens : faire naître de rien. Pourtant elle voyait le jour en 1954 : un immense tour de force. Les cours commencèrent à être dispensés aux 15 étudiants et étudiantes inscrits en septembre de cette année-là.

Lorsqu'aujourd'hui je parle de ma faculté de droit, je la situe physiquement sur le campus,

dans le Pavillon Albert-Leblanc, son principal fondateur et premier doyen. Au-delà de 1200 étudiants la fréquentent alors que dix-sept programmes sont offerts. J'y retrouve une quarantaine de professeurs de carrière. S'y ajoutent une centaine de chargés de cours. Plusieurs services sont offerts, dont une bibliothèque qui fera bientôt l'objet de grands travaux pour la mettre à la fine pointe de la technologie. Depuis 1957, la Faculté a diplômé près de 8 000 étudiantes et étudiants dont un très grand nombre ont un rayonnement local, provincial, national et international dans des fonctions multiples impliquant des responsabilités complexes et importantes. Quel succès en 60 ans. C'est admirable et digne de notre fierté. Il est difficile d'imaginer un tel succès si l'on se réfère à ses humbles débuts. Je m'en souviens : j'y étais. Voyons très brièvement.

La première année, les cours se donnaient au troisième étage du Palais de justice (aujourd'hui l'hôtel de ville). L'escalier nous menait du rez-de-chaussée à des locaux depuis longtemps désaffectés, réaménagés au minimum pour nous. Nous étions, sous les combles, dans les lieux où « jadis » vivaient séquestrés les membres d'un jury retenus pour un procès criminel durant toute la durée du procès. Les cours étaient donnés par des avocats et des notaires praticiens et quelques juges. Pour cette raison, ils étaient dispensés entre 8 et 10 heures du matin et entre 4 et 6 heures de l'après-midi. Les professeurs étaient bénévoles...

Oui, oui : bénévoles! L'exécutif de la Faculté n'avait pas de bureau et se réunissait au bureau professionnel du doyen et l'ensemble de l'organisation était à l'avenant! La deuxième année et les années suivantes, nous assistions aux cours aux mêmes heures mais dans la Cour de magistrat, le professeur prenant le siège du juge! C'était la *dolce vita* par rapport à l'année précédente. Malgré les inconvénients, quel privilège exceptionnel ce fut de faire notre cours dans les murs du Palais de justice avec ces professeurs-apôtres. Quel début! Quelle fierté d'y avoir participé avec la suite que l'on connaît! Qui aurait pu alors imaginer la faculté de droit dont je parlais au début. Nous sommes tous les diplômés et les diplômées d'une faculté de droit aux origines uniques, miracle de générosité et de détermination. Ne laissons pas ces qualités se perdre. Continuons l'édification d'une mentalité de fierté, d'engagement et de soutien qui nous distinguera de toutes les autres institutions.

Je me gonfle encore de fierté en rappelant qu'à l'été 1957, on nous annonçait que notre groupe s'était classé premier de toutes les facultés de droit du Québec aux examens du Barreau ou de la Chambre des notaires. Nous ne réalisons pas d'avoir ainsi contribué à créer l'élan du départ.

L'honorable Albert Gobeil (L.L.L. 1957)
Juge à la retraite de la Cour du Québec

NÉE LE 4 MAI 1954

CONDAMNÉE À L'EXCELLENCE DEPUIS 60 ANS

La détermination et la mobilisation permettent d'accomplir de grandes choses. Avec 60 ans de recul, la création de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke relevait de l'exploit. Surtout que la taille du marché sherbrookoïse allait contraindre la Faculté à innover continuellement pour se distinguer des autres institutions et attirer des étudiants.

Au milieu des années 50, quand la communauté juridique établit la nécessité de fonder une faculté de droit pour mieux encadrer la formation des juristes et répondre aux besoins du marché régional, le projet semble ambitieux, voire irréaliste. Cependant, c'est bien mal connaître ses membres que de penser que l'idée sera abandonnée si facilement. Avocats, notaires et magistrats déploieront tous les efforts nécessaires pour convaincre les détracteurs, surmonter les obstacles et mener le projet à bien. La combativité dont ses fondateurs ont fait montre teinte encore aujourd'hui le caractère distinctif et l'audace de la Faculté.



Le Palais de justice de Sherbrooke en 1958.

L'Université de Sherbrooke voit le jour le 4 mai 1954 et la Faculté de droit figure parmi ses trois facultés fondatrices, avec celles des arts et des sciences. Conformément aux objectifs initiaux, la Faculté vient répondre à un besoin professionnel clair et à une volonté partagée par l'ensemble de la communauté juridique locale, notamment représentée par Me Albert Leblanc, qui devient d'ailleurs le premier doyen de la Faculté. Me Georges Sylvestre et Me Carrier Fortin le seconderont en qualité de vice-doyen et de secrétaire.

Soixante ans plus tard, le désir d'offrir une contribution novatrice en matière d'enseignement et de recherche, qui a motivé la fondation d'une nouvelle institution universitaire, assois toujours la personnalité de l'Université de Sherbrooke et, par ricochet, de sa Faculté de droit.

Une croissance qui fait bouger les choses

Physiquement, la Faculté errera un peu avant d'élire domicile sur le campus actuel. Elle s'installe d'abord au Palais de justice de Sherbrooke, qui est aujourd'hui l'hôtel de ville. Il apparaissait logique de centraliser ce qui touchait au

droit et à la justice. Juges, avocats et notaires de la région dispensent donc, tout à fait bénévolement jusqu'en 1961, la formation aux étudiants de la modeste première cohorte. Les activités pédagogiques se tiennent d'abord dans les combles de l'édifice, puis dans les salles d'audience, avant ou après que siège la Cour. Même si le cadre physique est plus ou moins propice à l'enseignement théorique du droit, les murs du Palais de justice permettent des rapports de proximité absolument uniques entre les étudiants et les juristes en exercice.

Comme le baccalauréat d'aujourd'hui, trois années sont nécessaires à l'obtention d'une licence en droit. Cependant, les ressources de l'époque sont extrêmement limitées et les étudiants inscrits en première, en deuxième et en troisième années assistent aux mêmes cours.

La remise des premiers diplômes a lieu en 1957. Une première diplômée fait partie du lot, tout comme Jean Melanson, qui deviendra professeur puis doyen de 1972 à 1979. Le premier professeur de carrière, Me Marcel Guy, est engagé en 1961, quelques semaines avant Me Melanson. La même année, la Faculté



Le juge Jean-Charles Samson donne un cours au Palais de justice en 1956.

emménage dans l'édifice Bell, à quelques mètres du Palais de justice. Il devenait impératif d'avoir plus d'espace, notamment pour mieux organiser la bibliothèque. Des cours distincts sont pour la première fois offerts aux étudiants de première année. Il faut toutefois attendre 1966 pour la séparation des classes de 2^e et de 3^e années.

L'exiguïté des lieux oblige rapidement le déplacement de certaines activités pédagogiques au sous-sol de la cathédrale de Sherbrooke. L'environnement est loin d'être idéal, mais la période de transition s'achève. En effet, l'avenir plus définitif de la Faculté se dessine à compter de 1966, lorsqu'elle emménage dans une aile du Pavillon des arts sur le site de l'actuel Campus principal. Le chapitre des déménagements successifs rendus inévitables par l'accroissement important du nombre d'étudiants, passant de 67 à 359 entre 1959 et 1970, est presque terminé.

Un domicile fixe mieux adapté

C'est finalement en 1971 que la Faculté emménage dans l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui. Le Pavillon des sciences humaines, qui devient le Pavillon Albert-Leblanc en 1979, est le fruit d'une longue réflexion. Il fallait concevoir un immeuble capable de satisfaire aux exigences de l'époque et des années qui allaient suivre. Un vaste espace est ainsi affecté à la bibliothèque de droit, tandis qu'une véritable salle d'audience est aménagée pour rapprocher les étudiants de leur éventuel contexte de travail et assurer un enseignement fidèle à la réalité de la pratique. Cette salle, qui est aujourd'hui le Centre judiciaire Jean Melanson, sera même ponctuellement utilisée pour tenir de réelles audiences de la Cour.

Au moment d'amorcer une première session dans ses locaux neufs, la Faculté compte un corps professoral de 25 membres et environ

400 étudiants. Les exigences d'obtention de la licence passent par ailleurs de 95 à 105 crédits, tandis que les cours optionnels comptent désormais pour 22 crédits du cursus.

Le diplôme de droit notarial fait son apparition, afin de préparer encore mieux les futurs notaires à l'examen de la Chambre des notaires. La formation était offerte depuis 1963, mais ne prend la forme du DDN qu'en 1971. En outre, un centre de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec est aménagé dans les locaux de la Faculté de droit en 1974. Le programme forme les futurs avocats au moyen de cours pratiques et d'un stage obligatoire. Un manque d'espace forcera l'École du Barreau à quitter le Pavillon Albert-Leblanc en 2008.

Les nouveaux locaux et le nombre toujours croissant de demandes d'admission ont un effet bénéfique sur la créativité du personnel de direction et du corps professoral. En effet,

deux initiatives mises en œuvre à l'époque constituent encore aujourd'hui un avantage distinctif de la Faculté : les programmes d'activités cliniques et de procès simulés répondaient et répondent visiblement toujours à un besoin pédagogique.

Des programmes fidèles à l'essence de l'institution

L'histoire de la Faculté de droit est une histoire de croissance rapide et d'innovation constante. C'est d'autant plus vrai en l'absence d'un bassin naturel suffisant d'étudiants. À la fin des années 70, environ 70 % de la population étudiante

provient de l'extérieur de l'Estrie, surtout de la Montérégie et de la région métropolitaine, et cette tendance perdure toujours. Le phénomène oblige la Faculté à améliorer continuellement son offre pédagogique en misant notamment sur une formation de pointe axée sur la pratique.

Suivant la transformation naturelle qui a fait d'une modeste institution un établissement d'envergure, il fallait continuer à bonifier les formations offertes. Des programmes extrêmement novateurs voient ainsi progressivement le jour. En 1982, en réponse à des préoccupations grandissantes dans le milieu de la santé,

un nouveau programme d'études supérieures est mis en place à Sherbrooke : la maîtrise en droit et politiques de la santé. Le programme se forge rapidement une réputation d'excellence à l'échelle internationale.

À l'instar de la pratique du droit, les besoins évoluent au fil des années. La justice participative occupe une place de plus en plus importante et la Faculté juge une nouvelle fois opportun d'aller au-devant de la tendance. Un diplôme de 2^e cycle en prévention et règlement des différends voit donc le jour en 1999, auquel s'ajoute une maîtrise deux ans plus tard.



Des étudiants plaident au Centre judiciaire du Pavillon Albert-Leblanc dès 1971.

L'Université de Sherbrooke s'impose rapidement comme un chef de file en matière de négociation, de médiation et d'arbitrage.

Au tournant des années 2000, l'internationalisation de la formation devient un objectif stratégique facultaire, autant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. C'est dans cette optique que la Faculté lance son diplôme de 2^e cycle en common law et droit transnational (*Juris Doctor*). Parallèlement, les partenariats avec diverses universités étrangères se multiplient pour bonifier l'offre de programmes de maîtrise conjoints.

Une réflexion enrichie par le croisement des disciplines

L'interdisciplinarité est une avenue stratégique empruntée par la Faculté afin de mieux outiller ses diplômés pour faire face aux défis émergents de la pratique. C'est ainsi que le bac-maîtrise en droit et sciences de la vie voit le jour, en 2002, dans le cadre d'une entente de collaboration avec la Faculté des sciences. Tous les intervenants étaient d'avis que les juristes scientifiques joueraient un rôle important dans les années à venir. Vient également au monde le bac-maîtrise intégrant une formation en droit et un MBA de la Faculté d'administration. Les juristes qui maîtrisent la gestion s'arment d'un solide bagage.

Le régime coopératif, caractéristique de l'Université de Sherbrooke depuis 1966, est intégré au baccalauréat en droit en 2005. Il est dorénavant possible de faire des études juridiques en alternant stages et cours. La même année, le droit notarial devient aussi accessible selon un mode d'alternance études-stage au Campus de

Longueuil. Deux innovations qui témoignent de l'importance que la Faculté accorde à l'intégration de la théorie et de la pratique.

En 2008, forte d'une position de chef de file dans le secteur de la santé, la Faculté crée la Chaire de droit et gouvernance de la santé. Elle est également invitée à joindre un consortium regroupant les meilleures universités canadiennes en droit de la santé (avec les universités de Toronto, d'Alberta et Dalhousie). Cette chaire vient renforcer les nombreux groupes et équipes qui catalysent la recherche de haut niveau menée à la Faculté.

Plus récemment, la Faculté ira au-devant des besoins exprimés par la pratique en créant des programmes novateurs. D'abord, le cheminement de maîtrise en Droit international et politique internationale appliqués voit le jour en 2012. Un autre fruit de la collaboration entre les facultés de l'UdeS. Les étudiants bénéficient de l'expertise complémentaire des professeurs de politique et de droit. L'enseignement en tandem rend la formation encore plus concrète pour les passionnés de relations internationales.

La philosophie de la Faculté a toujours été simple : à tout problème, il existe une solution. Le dernier-né des programmes l'illustre bien. La pratique du droit criminel et pénal requiert des habiletés – théoriques et pratiques – qu'aucune institution ne permettait d'acquérir. En 2013, un diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal, unique au Québec, vient donc s'ajouter à l'offre de formations. Le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec salue immédiatement l'initiative en insistant sur la

SAVIEZ-VOUS QUE?

Question d'enrichir la gamme d'outils de diffusion et de promotion de la Faculté, le magazine *Paroles de droit* que vous lisez présentement est lancé en 2009. Publié deux fois l'an, il permet aux diplômés, à l'ensemble de la communauté facultaire et au milieu juridique de prendre acte des réalisations et des projets de la Faculté.

valeur ajoutée que procure une année supplémentaire de formation axée sur la pratique. Ce ne sera ni la première ni la dernière fois que la Faculté se sera distinguée à force d'innover.

Une histoire dont les prochains chapitres seront captivants

La Faculté célèbre son 60^e anniversaire avec une grande fierté : celle que génèrent le travail accompli et la volonté de réaliser d'autres projets ambitieux. Elle a toujours évolué en fonction des besoins de la communauté qu'elle sert et qu'elle nourrit. Condamnée à l'excellence, elle continuera de compenser son faible bassin naturel d'étudiants par le raffinement de son offre et la mise en valeur d'un milieu d'études et de vie aussi unique que dynamique. Il existe pire condamnation.

LA FACULTÉ AFFIRME DE PLUS EN PLUS SA PERSONNALITÉ



Albert Leblanc
17 mai 1954 au
6 juillet 1964

Richard Crépeau
7 juillet 1964 au
30 septembre 1968

Marcel Guy
1^{er} octobre 1968 au
31 mai 1971

Jacques J. Ancil
1^{er} juin 1971 au 31 décembre 1971
1^{er} juin 1979 au 30 juin 1982



Jean Melanson
1^{er} janvier 1972 au
31 mai 1979

Jean-Marie Lavoie
1^{er} juillet 1982 au
30 juin 1986

Pierre Blache
1^{er} juillet 1986 au
30 juin 1990

Normand Ratti
1^{er} juillet 1990 au
30 juin 1996



Jean-Guy Bergeron
1^{er} juillet 1996 au
30 juin 2000

Louis Marquis
1^{er} juillet 2000 au
30 juin 2004

Daniel Proulx
1^{er} juillet 2004 au
30 juin 2011

UNE FORMATION PLUS PROCHE DE LA PROFESSION



Lucie Thibodeau, coordonnatrice des études et des stages au programme de droit notarial à Sherbrooke.

En lieu et place du diplôme de 2^e cycle longtemps offert, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke offrira une nouvelle maîtrise en droit notarial dès l'automne 2014. Amorcée il y a sept ans, la réflexion qui appuie la refonte s'est révélée fondamentale. La profession a évolué, le rôle du notaire a changé et la formation devait s'adapter.

mieux intégrée, le stage professionnel tombe désormais sous la responsabilité des universités.

Le doyen Lebel-Grenier souligne que la démarche est un bel exemple de collaboration entre l'ordre professionnel et les quatre facultés de droit concernées. « Par l'intermédiaire de Me **Lucie Thibodeau**, notre Faculté a joué un rôle clé dans le processus, puisque le modèle pédagogique implanté chez nous, davantage axé sur la pratique, reflétait déjà la direction qui serait donnée ».

Aux cours théoriques, dont les contenus ont été entièrement revus, s'ajouteront des cas pratiques complexes. Ces dossiers-maîtres permettront aux étudiants d'appliquer leurs apprentissages dans un contexte pédagogique contrôlé. De plus, pour assurer une formation

Mieux outillés et préparés à une nouvelle réalité, les diplômés pourront relever les défis d'une pratique plus pertinente et diversifiée que jamais. Le droit notarial exige une infinie rigueur, puisqu'il en va de la protection du public, et la nouvelle formation assurera à la population des services de très haute qualité.

À l'échelle provinciale, les futurs notaires sont nombreux à choisir le programme offert à la Faculté. Le phénomène s'explique probablement par la réputation de l'institution, l'avant-gardisme de la direction et la grande valeur accordée à la profession.

SAVIEZ-VOUS QUE?

La Faculté a été responsable de la coordination entre les facultés dans le cadre du processus de réforme de la formation notariale.

Voir les modes de PRD comme une nouvelle approche du droit

Prévention et règlement des différends Justice participative

Formations de 2 à 5 jours
Du 11 au 26 août 2014 au Campus de Longueuil

Développez vos compétences en médiation et en arbitrage, en vue d'obtenir le titre de médiateur ou d'arbitre, ou approfondissez vos connaissances dans le cadre d'une formation avancée.

Les formations en PRD offertes par la Faculté de droit, en collaboration avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires aux fins de la formation continue obligatoire.

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | *Voir au futur*



USherbrooke.ca/droit/fcprd

PIERRE CARDIN INTRONISÉ À LA GALERIE DU RAYONNEMENT

Le 24 avril, tout juste avant le Gala du rayonnement de l'Université de Sherbrooke, la Faculté a procédé au dévoilement de la plaque de son ambassadeur 2014. **Pierre Cardin** (LL.B. 1982), vice-président senior, Group Export Compliance Officer au sein d'Airbus Group, devient ainsi la 25^e personnalité à être intronisée à la Galerie du rayonnement de la Faculté, un symbole de réussite qui inspire la relève.

« Nos ambassadeurs font rayonner la Faculté par le caractère exceptionnel de leur contribution à la société et jouent aussi, et surtout, un rôle exemplaire pour nos étudiants. Ils démontrent par leur vécu que le cheminement exigeant dans lequel sont engagés nos étudiants leur ouvrira les portes de carrières riches et stimulantes qui auront un impact sur la société », a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

Le parcours d'un ambassadeur

Le cheminement professionnel de Pierre Cardin rayonne autant sur le plan juridique que sur le plan géographique. Né à Montréal, il fait ses études collégiales dans la métropole avant d'obtenir un baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 1982.

Après quatre ans au sein du cabinet montréalais Zaurrini, L'Anglais et ass., Pierre Cardin lance le volet international de sa carrière en décrochant un DESS en commerce extérieur à Paris 1. Il est alors stagiaire chez Lafarge Flécheux, avocats. Toujours à Paris, il travaillera aussi pour le compte du cabinet de Montréal Lafleur Brown de Grandpré (aujourd'hui Gowlings).

En 1990, Pierre Cardin devient responsable juridique de l'activité spatiale au sein du groupe Matra. Suivant plusieurs fusions, Matra deviendra EADS (European Aeronautic Defence and



L'ambassadeur 2014, Pierre Cardin.



Invités d'honneur

Le président de l'ADDUS, Neville-Warren Cloutier (LL.B. 1982), l'ambassadrice 2012, Monique Gagnon-Tremblay (LL.L. 1972, DDN 1973), le doyen, Sébastien Lebel-Grenier, et la présidente du CA de l'UdeS, Lynda Durand (LL.B. 1982), entourent le nouvel ambassadeur, Pierre Cardin (LL.B. 1982).

Space Company), puis Airbus Group le 1^{er} janvier 2014. À titre de directeur juridique pour Matra Marconi Space, il passe quatre ans à Toulouse, puis sept ans à Vélizy en banlieue parisienne. Il parcourt le monde entier et participe à la vente de systèmes de satellites.

Après la création d'EADS, en 2000, il se joint à la direction juridique du groupe à Paris en qualité de directeur juridique adjoint et de responsable des contrats, des litiges et de la propriété intellectuelle. Il sera ensuite directeur juridique du groupe pour l'Amérique du Nord et secrétaire du conseil à Washington D.C. de 2003 à 2011. Il contribuera alors au dépôt, au Pentagone, d'un appel d'offre historique de 120 milliards de dollars pour le remplacement de 500 avions de

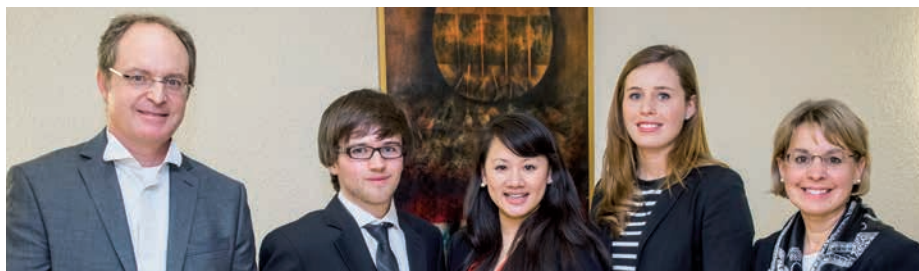
ravitaillement en vol. Après deux tentatives, et compte tenu d'enjeux politiques considérables, le contrat est finalement adjugé à une société concurrente. La candidature de Pierre Cardin est tout de même soumise pour l'obtention du titre de directeur juridique de l'année lors d'une cérémonie tenue à New York en 2010.

Pierre Cardin s'installe à Munich en 2011. Parmi les rares membres non européens de la haute direction de Airbus Group, il est nommé vice-président senior et chargé de la conformité des activités avec la réglementation contrôlant l'utilisation et l'exportation de matériel de défense, ainsi que de la conformité des activités avec les sanctions et les embargos.

ALEXANDRE BARIL-LEMIRE ET TERRESA BEI BEI FENG REMPORTENT LA FINALE INTERUNIVERSITAIRE



Alexandre Baril-Lemire a livré de brillantes performances.



Les membres du jury du concours facultaire, l'honorable juge Paul Dunnigan (LL.B. 1983), Cécile Desforges et Éliane-Marie Gaulin (LL.B. 1984, LL.M. 2013), en compagnie des deux demi-finalistes, Alexandre Baril-Lemire et Terresa Bei Bei Feng.

Alexandre Baril-Lemire et Terresa Bei Bei Feng ont dignement représenté la Faculté en remportant la finale du concours inter-universitaire d'art oratoire Face à face, tenue à l'Université Laval le 4 avril dernier.

L'équipe sherbrookoise a tout d'abord désarçonné l'Université d'Ottawa, en demi-finale, en débattant en faveur de la vente des actions de

Québecor détenues par Pierre-Karl Péladeau, advenant son élection. Lors du débat final, elle a habilement argumenté contre la souveraineté du Québec, raflant ainsi le titre à l'équipe de l'Université Laval. Alexandre Baril-Lemire a également remporté le prix du meilleur débatteur.

Les membres du duo facultaire avaient été déterminés lors de la finale facultaire du concours, tenue le 31 janvier au Centre judiciaire de la Faculté. Suivant de courts, mais très intenses débats,

Alexandre Baril-Lemire avait eu le dessus sur Nabil Ben-Naoum, tandis que Terresa Bei Bei Feng l'avait emporté contre Ludovic Whear-Charette.

Or, à l'issue de ces brillantes performances, le jury avait unanimement couronné Alexandre Baril-Lemire, non sans souligner que le choix avait été difficile en raison de la grande qualité des prestations offertes. Alexandre avait également remporté un prix de 1000 \$ octroyé par le cabinet BCF, représenté par Me Cécile Desforges.

COLLOQUE DES PROGRAMMES EN DPS

REGARDS INNOVATEURS SUR LE DROIT, L'INAPTITUDE ET LA SANTÉ MENTALE



Marie-Eve Couture Ménard, Anne-Marie Savard et Mélanie Bourassa Forcier en compagnie du Dr Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

« On reconnaît une société juste à la façon dont elle s'occupe de ses plus démunis ». Cette citation résume bien l'allocution que le ministre Yves Bolduc a livrée en clôture du colloque tenu le 2 mai au Centre culturel.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la maladie mentale sera la deuxième cause de détresse et d'invalidité d'ici quelques années, devancée seulement par les maladies cardiovasculaires. Le droit

a toujours porté sur ce type de maladie un regard influencé par la manière dont la société elle-même la considère, cherchant tantôt à « interdire » les personnes aux prises avec un problème de santé mentale, tantôt à les protéger.

Comme en témoigne le grand nombre de participants ayant répondu à l'invitation des professeures **Anne-Marie Savard** (LL.M. 2000), **Marie-Eve Couture Ménard** et **Mélanie Bourassa Forcier**, également directrice des programmes en droit et politiques de la santé (DPS), il reste

beaucoup de travail à faire et de questions à approfondir dans le domaine de la santé mentale.

En s'éloignant des perspectives plus traditionnelles sur le droit, l'inaptitude et la santé mentale, le colloque a permis d'envisager et de scruter des perspectives nouvelles, notamment par le biais de la santé publique, des droits en matière de sexualité des personnes souffrant de maladie mentale, de l'exercice des droits des patients en santé mentale, de l'hospitalisation psychiatrique ou encore de considérations liées aux aspects pharmaceutiques en psychiatrie.

SHERBROOKE S'ILLUSTRE PAR SA PARTICIPATION ET SON ORGANISATION

Dans le cadre du concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau, brillamment organisé par la Faculté au Campus de Longueuil, au Campus principal et, pour la grande finale, au siège montréalais de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'équipe de Sherbrooke fait bonne figure en terminant 6^e sur 26 équipes. Les mémoires rédigés par Andrée-Ann Thomas, Mathieu Saint-Pierre Castonguay, Nicolas Stefani et Vincent Paquet, sous la supervision de Sacha Robin, valent toutefois la troisième meilleure note à la délégation locale.



L'équipe de Sherbrooke, composée de Mathieu Saint-Pierre Castonguay, Andrée-Ann Thomas, Vincent Paquet et Nicolas Stefani.

Mandatée par le Réseau francophone de droit international pour tenir le concours du 2 au 10 mai, la Faculté était non seulement responsable du déroulement de la semaine, mais aussi de la rédaction du cas fictif à débattre pendant le concours. Les participants ont ainsi dû plancher sur un litige concernant l'aviation internationale, plus précisément le régime visant à imposer des taxes carbone aux compagnies aériennes.

« En 1985, l'Université de Sherbrooke a été l'hôte de la toute première édition du concours Charles-Rousseau. Trente ans plus tard, nous avons de nouveau la chance d'organiser le plus prestigieux concours en droit international général dans la francophonie », souligne **Geneviève Dufour**, professeure à la Faculté et présidente du comité organisateur. « De nombreux anciens participants travaillent maintenant aux Nations Unies, dans des ambassades, des grandes entreprises ou des cabinets d'avocats », précise-t-elle.

Un colloque d'envergure

Parallèlement au concours, la Faculté de droit tenait également un colloque sur les thématiques soulevées pendant la semaine. Intitulé *Aviation civile internationale et mécanisme mondial de gestion des émissions de carbone*, le

colloque a réuni des spécialistes du monde de l'aviation internationale et permis des échanges de haut niveau sur les aspects environnementaux, économiques, juridiques, politiques, industriels et technologiques de la problématique.

À propos du concours Charles-Rousseau

Le concours Charles-Rousseau est la plus importante compétition de droit international se déroulant en français au monde. Il s'agit d'un concours de plaidoirie réunissant chaque année quelque 200 étudiants, entraîneurs, juges, professeurs et greffiers issus de la francophonie (Canada, France, Belgique, Suisse, Allemagne, Congo, Argentine, Côte d'Ivoire, Ukraine, Colombie, Roumanie, Tunisie, etc.). Pas moins de 90 institutions

provenant de 35 pays ont fait participer leurs plus brillants étudiants depuis sa création, à l'Université de Sherbrooke, en 1985.



La finale du concours au siège de l'OACI.



Le vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales, Alain Webster, l'ancien premier ministre Jean Charest (LL.B. 1980) et la professeure Geneviève Dufour lors du colloque.

DÉSIGNATION DU CENTRE JUDICIAIRE JEAN MELANSON

La journée du 5 février 2014 sera à jamais inscrite dans l'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. En témoignage de reconnaissance à un homme dont le destin est inextricablement lié à celui de la Faculté, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a procédé à la désignation du Centre Judiciaire Jean Melanson.

Parmi la cinquantaine d'invités venus rendre hommage à **Jean Melanson** (LL.L. 1957), on retrouvait évidemment des membres de sa famille, mais aussi plusieurs anciens doyens et collègues qu'il a côtoyés tout au long de sa carrière, des membres du personnel de la Faculté ainsi que la rectrice de l'Université, **Luce Samoisette** (LL.B. 1981, DDN 1982, M. fisc. 1985).

Le Pr Melanson a maintenu une relation étroite avec la Faculté durant 48 ans : quatre ans comme étudiant, trois ans comme chargé de cours, 36 ans comme professeur et cinq ans comme professeur retraité en résidence. Président de la première promotion (1957), il est devenu le deuxième professeur de carrière dès 1961. À titre de premier responsable de la bibliothèque de droit, de secrétaire de faculté, de vice-doyen, puis de doyen entre 1972 et 1979, le Pr Melanson a été au cœur du développement de la Faculté de droit et de l'Université de Sherbrooke.

Visionnaire, il a piloté le projet de construction du Pavillon Albert-Leblanc, qui abrite la Faculté depuis septembre 1971, et participé activement au déploiement des programmes académiques et de la collection d'œuvres d'art de la Faculté. Il a de plus siégé au conseil d'administration de l'Université pendant huit ans.

Homme de conviction, Jean Melanson s'est aussi impliqué au sein des associations étudiantes durant ses études, puis au sein de l'Association des professeurs de l'Université



Jean Melanson, un homme dont le destin est inextricablement lié à celui de la Faculté.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier en compagnie de plusieurs anciens doyens, soit Daniel Proulx (LL.L. 1976), Jacques J. Anctil (LL.L. 1966), Jean Melanson (LL.L. 1957), Pierre Blache, Jean-Marie Lavoie et Jean-Guy Bergeron.

de Sherbrooke (APUS), notamment à titre de secrétaire général.

Puisqu'il importait d'immortaliser l'œuvre d'un bâtisseur et de le faire de son vivant et devant ses proches, les membres du comité de direction ont donc décidé, en contrepartie de leur engagement à effectuer un don de plus de 100 000 \$

dans le cadre de la présente campagne de financement, d'honorer leur prédécesseur en l'associant au cœur de la Faculté de droit. « C'est une façon, pour ceux qui ont aujourd'hui le privilège d'administrer la Faculté, de reconnaître la contribution essentielle de l'un de ceux qui les ont précédés », a affirmé le doyen.

QUATRE PAS DE PLUS VERS LA MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les relations qui se tissent à la Faculté de droit sont solides et durables. C'est précisément ce type de liens que la Faculté a tenu à souligner, ce printemps, en procédant à la désignation de quatre salles de travail collaboratif pour reconnaître le soutien du cabinet Monty Coulombe, du Barreau de Saint-François, du cabinet Therrien Couture et de Me Manlio Del Negro.

Monty Coulombe

Le cabinet Monty Coulombe et la Faculté entretiennent depuis longtemps des liens forts qui ont un impact durable sur la Faculté et ses étudiants. Dès le début des années 90, le cabinet a créé un fonds de bourses doté pour appuyer les étudiants de façon significative et à perpétuité. Ensuite, Monty Coulombe n'a pas hésité à appuyer le Grand chantier de modernisation de la bibliothèque. Ce premier engagement a définitivement permis de convaincre d'autres partenaires du milieu.

Barreau de Saint-François

Un lien historique fort unit le Barreau de Saint-François à la Faculté; les avocats et les notaires du district ont en effet déployé des efforts considérables pour élaborer et mener à bien le projet qui allait donner naissance à la Faculté de droit en 1954. Quelque soixante ans de collaboration étroite plus tard, le Barreau de Saint-François n'a pas hésité à répondre à l'appel de la Faculté.

Therrien Couture

La Faculté entretient une relation d'étroite collaboration avec toute l'équipe de Therrien Couture. La volonté d'appuyer le développement de la Faculté de droit a rapidement rallié l'ensemble des associés du cabinet et des diplômés qui y travaillent. Pour eux, le Grand chantier de modernisation de la bibliothèque est un projet important et structurant qu'ils se devaient de soutenir.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier en compagnie de Stéphane Reynolds (LL.B. 1994, MBA 2009) du cabinet Monty Coulombe.



Maxime Bernatchez, ancien bâtonnier et actuel premier conseiller du Barreau de Saint-François, le doyen Sébastien Lebel-Grenier et Claude Villeneuve (LL.B. 1991, DESS 1995), nouveau bâtonnier du Barreau de Saint-François.



Manlio Del Negro en compagnie de son épouse, Susan Caon.



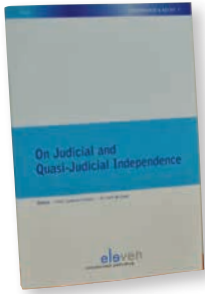
Yannick Crack (LL.B. 1996), Denis L. Blouin (LL.L. 1975) et Marie-Claude Gaudreau (LL.B. 2002) du cabinet Therrien Couture.

Me Manlio Del Negro

Manlio Del Negro (LL.B. 1983) est fier de son passage à l'Université de Sherbrooke et souhaitait redonner à l'institution qui lui a permis de devenir l'avocat qu'il est aujourd'hui. Criminaliste, Me Del Negro voulait non seulement soutenir le Grand chantier de modernisation de la bibliothèque, mais aussi appuyer directement les étudiants intéressés par son champ de pratique. Sa contribution a donc également servi à créer

le *Fonds de bourses Me Manlio Del Negro* destiné au nouveau programme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal.

Les plaques de reconnaissance dévoilées suscitent déjà la curiosité des étudiants qui utilisent la bibliothèque et les différentes salles de travail. Pour eux, la simple idée que des diplômés appuient leur apprentissage se révèle extrêmement rassembleuse et stimulante. Elle résume bien le sentiment d'appartenance que génère la Faculté.



Suzanne Comtois* et Kars J. de Graaf, dir., *On judicial and Quasi-Judicial Independence*, The Hague, Eleven International Publishing, 2013, 218 p.

Bien que les principes de l'indépendance judiciaire et quasi judiciaire soient essentiels à toute démocratie, la notion d'indépendance demeure difficile à définir. Dans cet ouvrage, d'éminents juristes se penchent sur divers aspects de la problématique et abordent les menaces et les défis qui demandent peut-être de repenser les mécanismes permettant de protéger cette indépendance.

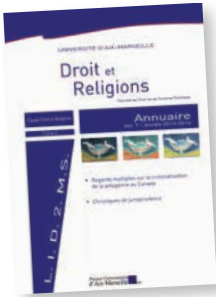
* Professeure à la Faculté



Marie-Pier Goyette Noël*, *Les ouvrages de retenue des eaux et la protection des écosystèmes*, Éditions universitaires européennes, 2014, 280 p.

Cet ouvrage a pour objectif de déterminer si la protection des écosystèmes est prise en compte dans l'encadrement juridique des ouvrages de retenue des eaux au Québec. Il s'agit d'une analyse de droit comparé qui s'inscrit dans un cadre multidisciplinaire où le droit côtoie les sciences de l'environnement.

* Diplômée de la Faculté



David Koussens, **Stéphane Bernatchez*** et **Marie-Pierre Robert****, dir., *Regards multiples sur la criminalisation de la polygamie au Canada*, dans l'Annuaire Droit et religions, Vol. 7, Tome 2, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2013-2014.

Cet ouvrage est un recueil d'articles de huit contributeurs intéressés par les questions du droit et de la polygamie au Canada. Il dresse une liste des principaux enjeux légaux et sociaux apparus à la suite d'une décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique qui s'est penchée sur la constitutionnalité de la criminalisation de la polygamie.

* Professeur à la Faculté

** Professeure à la Faculté



Marie-Pierre Robert* et **Simon Roy****, dir., *Droit pénal général*, JurisClasseur Québec, Montréal, LexisNexis, 2013, 696 p.

Cet ouvrage constitue une référence incontournable et une source essentielle sur le sujet. On y traite de façon exhaustive des éléments de l'infraction, des infractions accessoires et des modes de participation à l'infraction, des moyens de défense ainsi que de la détermination de la peine.

* Professeure à la Faculté

** Professeur à la Faculté



Vincent Tomkiewicz, avec la collaboration de Werner Hoeffner et **David Pavot***, dir., *Organisation mondiale du commerce et responsabilité : Colloque Nice 23-24 juin 2011*, Nice, Éditions A. Pedone, 268 p.

Cette étude collective dresse un tableau des questions soulevées lors du colloque tenu à Nice, les 23 et 24 juin 2011, quant au rapprochement entre le droit de l'Organisation mondiale du commerce et la responsabilité.

* Chargé de cours à forfait à la Faculté



Nathalie Vézina* et Pierre-Gabriel Jobin, *Les obligations – 7^e édition*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2013, 1980 p.

Ce grand classique du droit québécois, révisé en profondeur et mis à jour, analyse le droit du contrat, ainsi que les modalités, l'exécution, la transmission, les mutations et l'extinction des obligations. Sa présentation claire et structurée est appréciée des étudiants depuis des décennies.

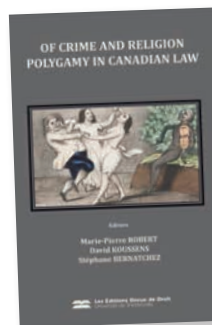
* Professeure à la Faculté



Vincente Fortier et **Sébastien Lebel-Grenier***, dir., *Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke (octobre 2012) – La neutralité et le droit*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2013, 299 p.

La notion de neutralité est peu étudiée dans son rapport au droit et à la norme juridique. Toutefois, comme le montrent les contributions de ce volume retraçant les journées Sherbrooke-Montpellier tenues à Sherbrooke en octobre 2012, droit et neutralité ont connu un rapprochement permanent, traversant les champs épistémologiques, le temps et les acteurs du monde juridique.

* Professeur à la Faculté



Marie-Pierre Robert*, David Koussens et **Stéphane Bernatchez****, dir., *Of Crime and Religion: Polygamy in Canadian Law*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2014, 189 p.

Cet ouvrage est un recueil d'articles de huit contributeurs intéressés par les questions du droit et de la polygamie au Canada. Il dresse une liste des principaux enjeux légaux et sociaux apparus à la suite d'une décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique qui s'est penchée sur la constitutionnalité de la criminalisation de la polygamie.

* Professeure à la Faculté

** Professeur à la Faculté



Nathalie Vézina* et **David Gilles****, dir., *Actes du Colloque du 50^e anniversaire de l'Association de droit comparé*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2013, 610 p.

Ce numéro spécial regroupe les actes du Colloque du 50^e anniversaire de l'Association québécoise de droit comparé qui a eu lieu du 27 au 29 octobre 2011.

* Professeure à la Faculté

** Professeur à la Faculté



David Gilles*, **Marie-Pierre Robert**** et Claude Gélinas, dir., *Numéro spécial SoDRUS*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2013, 225 p.

Faisant suite à la journée d'étude « Aux racines du multiculturalisme », ce numéro multidisciplinaire explore la manière dont le Canada a géré la diversité culturelle et religieuse durant le XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Le numéro compte 7 textes rédigés par 6 professeurs et 3 étudiants aux études supérieures.

* Professeur à la Faculté

** Professeure à la Faculté

RÉFLÉCHIE ET PENSÉE POUR MIEUX RÉFLÉCHIR ET PENSER

Par Guy Tanguay avec la collaboration de Jean Melanson

Le soixantième anniversaire de la Faculté de droit, jumelé au Grand chantier de modernisation de la bibliothèque, représente une occasion de retracer l'évolution de la bibliothèque de droit de 1954 à 1998, année de mon départ.

De 1954 à 1962, la Faculté ne dispose pas de bibliothèque juridique universitaire. Ses étudiants ont toutefois accès à la bibliothèque du Barreau de Saint-François, logée elle aussi au Palais de justice. En 1963, deux ans après le déménagement de la Faculté dans l'édifice Bell près du Palais de justice, la bibliothèque prend son envol avec la nomination de **Jean Melanson** (LL.L. 1957) à titre de directeur. Quelque 1 000 volumes reçus en dons constituent le point de départ de la collection qui atteindra les 10 000 volumes en 1966. Jean Melanson est alors assisté de deux employées qui feront carrière à la bibliothèque, Marie-Claire Leblanc-Charest de 1964 à 1990 et Ghislaine Turgeon de 1965 à 1994¹. En 1964, il me recrute pour lui succéder. Après des études supérieures en droit et en bibliothéconomie, j'entre en fonction en juillet 1966, au moment où la Faculté et sa bibliothèque déménagent sur le campus, dans une aile de la Faculté des arts. Elles occuperont les lieux jusqu'en août 1971. La bibliothèque compte alors quelque 20 000 volumes et un personnel régulier de cinq membres.



La bibliothèque de droit au début des années 1970.

La planification des besoins

La période de 1964 à 1971 est marquée par la planification et la réalisation du Pavillon Albert-Leblanc. Les recherches et prévisions amorcées en 1964 sont complétées fin 1968 et se traduisent dans un bâtiment livré en septembre 1971. Associé au projet de construction depuis le début, Jean Melanson m'y implique à compter de 1966 jusqu'à la fin. Ce projet d'envergure,

il va sans dire, se fonde sur les normes nord-américaines alors applicables aux bibliothèques juridiques universitaires, sur les conclusions publiées² de l'enquête que nous avons menée en 1968 auprès des directeurs des bibliothèques de 40 facultés de droit américaines et de 16 facultés de droit canadiennes, sur les visites de certaines facultés de droit, dont les pavillons nous avaient été recommandés par des gens avertis comme étant particulièrement

bien conçus et réalisés, ainsi que sur des avis de consultants, dont Balfour J. Halévy, directeur de la nouvelle bibliothèque de droit de l'Université York, alors en construction.

Il est finalement établi que la bibliothèque de droit sera intégrée à la Faculté de droit, occupant plus de 60 % du Pavillon Albert-Leblanc. Elle comptera plus de 465 places assises et favorisera autant le travail d'équipe que le travail individuel, grâce à des aires ouvertes, à deux salles de séminaire, à une vingtaine de salles de discussion et à 32 bureaux de travail destinés aux étudiants inscrits aux 2^e et 3^e cycles et aux assistants de recherche. Le papier n'étant déjà plus l'unique support de la documentation juridique, la capacité de stockage sera limitée à 120 000 volumes. Enfin, les espaces de travail du personnel pourront accueillir au moins 8 membres à plein temps et 4 membres à temps partiel.

L'évolution des besoins

Le cadre physique de la bibliothèque demeure stable et ne connaîtra pas de transformation majeure au cours des vingt ans qui suivront. La composition du personnel demeurera aussi sensiblement la même. Toutefois, au début des années 90, l'informatisation accélérée de la Faculté et de sa bibliothèque aura des conséquences. Deux laboratoires informatiques sont ainsi aménagés, l'un pour la recherche et l'autre pour l'enseignement. Des cours d'informatique seront alors dispensés à



Quelques figures marquantes qui ont travaillé à la bibliothèque : Guy Tanguay (LL.L. 1963), Ghislaine Turgeon, Gaston Grégoire, Marie-Claire Leblanc-Charest, Jean Melanson (LL.L. 1957) et Normand Achim.

l'ensemble du personnel, aux étudiants, aux praticiens du droit et à la magistrature. Pour pallier l'utilisation croissante de la bibliothèque, un deuxième bibliothécaire juriste est embauché en 1992. Toujours pour soutenir le développement de la bibliothèque, le Fonds Gutenberg est créé en 1996 pour favoriser l'acquisition et l'utilisation de la documentation juridique électronique.

Lors de mon départ en juillet 1998, la bibliothèque dispose de plus de 105 000 volumes et d'un personnel de 7 membres, dont 6 à plein temps et 1 à temps partiel.

Le besoin de modernisation

La bibliothèque a bien vieilli. Mais c'est à raison que la Faculté de droit planifie activement sa mise à jour, notamment afin de répondre aux nouveaux besoins créés par le développement incessant des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ne fait pas exception à la tendance actuelle. Celle de l'Université York, construite deux ans avant la nôtre, a fait l'objet d'une rénovation majeure complétée en 2011. Celle de la bibliothèque de droit de l'Université de Toronto est en voie de réalisation.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Pour présenter ses programmes de 2^e cycle, la Faculté a entrepris la production de capsules vidéos. Les premières sont accessibles à la page d'accueil de son site Web : USherbrooke.ca/droit
Bon visionnement!

¹ Les personnes suivantes ont également été membres du personnel de soutien de la bibliothèque de droit pendant au moins sept ans entre 1963 et 1998 : Pierre Denis (1971-2001), Gaston Grégoire (1971-1994), Jacqueline Beaubien (1973-1981), Claire Forget, Normand Achim (1975-2006) et Daniel Boisvert (1990-1997).

² Tanguay, Guy « Le bien-fondé du statut particulier de la bibliothèque juridique universitaire » dans (1969)10Cahiers de droit, pp. 601-639; Tanguay, Guy "The Case for the Special Status of the University Law Library" in (1973)66 Law Library Journal, pp. 12-33, traduit par Arnold Banfill.

CÉLÉBRER LA NAISSANCE D'INSTRUMENTS DE RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE EN DROIT

Par David Gilles, directeur de la RDUS

La Faculté, comme la bibliothèque de droit, existe depuis quelques années quand ses fondateurs décident, en 1970, de franchir une nouvelle étape en créant la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS), un nouvel outil qui permet de relayer l'activité des professeurs et de faire rayonner la recherche en droit naissante au sein de l'Université. Le doyen de l'époque, Marcel Guy, qui fonde la revue avec son premier directeur, Jacques Lemay, considère « qu'une revue de droit, c'est non seulement un instrument nécessaire d'information pour une société, mais c'est peut-être, avant tout, un instrument d'épanouissement que se donne une collectivité ». Et c'est bien un long épanouissement mutuel que connaîtront la revue et son milieu juridique au cours des 44 années suivantes.

À l'origine, la Revue vise à publier les travaux des professeurs, des étudiants et des praticiens de la région. Le comité créateur de la Revue est composé de cinq professeurs et de deux étudiants. Outre les comités de lecture et de rédaction, un comité consultatif a le mandat de critiquer le fond et la forme de la Revue, dans un souci d'amélioration et de bonification de cet outil mis à la disposition de la communauté. Dès le premier numéro, une diversité de sujets est abordée, du droit pétrolier à l'aide sociale au Québec en passant par la transplantation d'organes. Cette pluralité de points de vue et de domaines est encore un des traits distinctifs de la RDUS. Le premier numéro, vendu au prix de 4 dollars, lance un cycle ininterrompu de publications, d'abord au rythme d'un numéro par an,



Les membres du 1^{er} comité de rédaction de la RDUS, Jacques J. Antcil (L.L.L. 1966), Jean-Marie Lavoie, Clément Fortin (L.L.L. 1964), le doyen Marcel Guy, le directeur Jacques Lemay (L.L.L. 1967) et les deux étudiants, Rosaire Théorêt (L.L.L. 1972) et Réal Favreau (L.L.L. 1972).

puis de deux et enfin de trois numéros par an depuis 2011. Un tel cycle nécessite beaucoup de ressources et un travail de tous les instants, notamment de la part des étudiants du comité de rédaction et des secrétaires de direction, principalement Ginette Chénard, collaboratrice de 1976 à 1985, et Renée Pruneau, pilier de la Revue depuis maintenant 25 ans.

La RDUS s'ouvre vers le monde et vers des auteurs venant de tous horizons. Si, lors du lancement de la Revue, le comité de financement piloté par Me Albert Leblanc et Me Chénier Picard intègre des représentants de La Tribune, du Sherbrooke Trust, de la Caisse populaire et de plusieurs bureaux de notaires, le financement est aujourd'hui essentiellement assuré par la vente des numéros, l'appui facultaire et les mandats de plusieurs cabinets et institutions appuyant la publication.

Depuis 1990, à l'initiative de la directrice de la Revue de l'époque, **Suzanne Comtois** (L.L.L. 1976), et du doyen Pierre Blache, la Revue connaît une mutation vers l'élite des revues juridiques, devenant une revue scientifique s'appuyant sur une double évaluation anonyme, par les pairs, de tous les textes qui lui sont soumis. Cette procédure garantit un rayonnement de la recherche et une qualité irréprochable des publications. Ce processus qualitatif est renforcé sous l'égide de **Stéphane Bernatchez**, qui intègre en 2009 des équipes de rédaction composées d'étudiants qui bonifient ainsi leur formation et participent à la direction de la publication de la Revue.

En 2011, l'excellence de cette publication scientifique est reconnue par l'obtention d'une subvention aux revues savantes d'un montant de 90 000 \$ pour trois ans, octroyée par le

Conseil de recherche en sciences humaines, un organisme fédéral. Fidèle à sa mission première, la RDUS relaie fortement la recherche effectuée à la Faculté de droit en publiant plusieurs de ses professeurs, mais s'ouvre également aux autres recherches menées par des auteurs provenant des universités canadiennes et européennes.

La RDUS publie également des numéros spéciaux soulignant la tenue de recherches ou de colloques ayant lieu à Sherbrooke, comme récemment le numéro spécial du SoDRUS ou bien le volume double publié pour les 50 ans de l'Association québécoise de droit comparé dirigée par **Nathalie Vézina**.

Depuis 1980, les Éditions de la RDUS permettent en outre de mettre en valeur les publications juridiques des professeurs et praticiens des universités québécoises. Des ouvrages de référence, comme *La responsabilité civile médicale* d'Alain Bernardot et de **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965), y ont vu le jour dès 1980, ainsi que de nombreux manuels de cours ou d'actes de colloques. En 2014, un premier ouvrage en anglais est publié (*Of Crime and Religion: Polygamy in Canadian Law*), afin de faire état, dans le reste du Canada, de la recherche menée au sein des centres de recherche de la Faculté.

revue
de
droit

université de sherbrooke
vol.1
1970

Le premier numéro lance un cycle ininterrompu de publications.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

LES PROFESSEURS DÉCROCHENT DE NOMBREUSES SUBVENTIONS

L'effervescence de la dernière année au chapitre de la recherche prouve une fois de plus le caractère innovant de la Faculté. En effet, plusieurs projets subventionnés ont vu ou verront le jour, notamment :

« Aviation civile internationale et mécanisme mondial de gestion des émissions du carbone » [Geneviève Dufour]

« Étude des modèles effectifs de gouvernance en santé pour les Premières Nations du Québec » [Mélanie Bourassa Forcier, en collaboration avec Stéphane Bernatchez, Marie-Eve Couture Ménard, Louise Lalonde, Anne-Marie Savard, Maxime St-Hilaire et Georges A. Legault]

« La norme juridique reformatée : perspectives québécoises des notions de *force normative* et de *sources revisitées* » [Louise Lalonde, Stéphane Bernatchez et Georges Azzaria]

« La religion hors-la-loi : l'État libéral à l'épreuve des religions minoritaires » [David Koussens, Marie-Pierre Robert, Claude Gélinas et Stéphane Bernatchez]

« La responsabilité des administrateurs de régimes de retraite : une approche comparée » [Patrick Mignault]

« Le droit canadien des partis politiques à l'aune des standards internationaux » [Maxime St-Hilaire]

« Le droit des biens sous forme de questions : cahier d'exercices de droit comparé » [Mathieu Devinat]

« Les sanctions économiques (embargos) comme réponse aux violations des obligations dues à la communauté internationale : solution pour une meilleure mise en œuvre ou blanc-seing universel? » [Geneviève Dufour]

« Mise sur pied d'un observatoire des réalités familiales au Québec » [Hélène Belleau, Carmen Lavallée *et al.*]

« Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques » [Hélène Belleau, Carmen Lavallée *et al.*]

« Unions et désunions conjugales au Québec : regards croisés sur les pratiques sociales et juridiques de la vie à deux » [Hélène Belleau et Carmen Lavallée]

Pour en savoir plus sur les projets de recherche, consultez le Carnet de la recherche au USherbrooke.ca/droit/recherche.

COMBINER LA THÉORIE ET LA PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Par Marc-André Toupin

On dit parfois que la théorie et la pratique sont deux univers complètement différents. Catherine Dufresne et Maxime Gervais, étudiants en droit-MBA à l'Université de Sherbrooke, sont plutôt d'avis que ces univers se complètent, selon leurs expériences en régime coopératif chez VIA Rail Canada.

Pour Catherine, ses deux stages chez VIA Rail Canada sont une parfaite occasion de mettre en application ses acquis. Son premier emploi à cet endroit était surtout orienté vers le droit, en incluant la révision de contrats, la recherche en litiges et la gouvernance d'entreprise. Son second stage s'approche plus du côté MBA de sa formation en lui ajoutant la gestion de risques et la préparation de présentations à la direction.

« Ce que j'apprécie particulièrement dans ces stages, c'est que nos intérêts personnels sont pris en compte, précise-t-elle. Je travaille sur des dossiers qui m'intéressent et qui sont reliés à ma formation. En plus, les mandats et les responsabilités qui me sont confiés évoluent et me permettent de me préparer de mieux en mieux au marché du travail. »

Ce point de vue est également partagé par Maxime, qui effectue un premier stage chez VIA Rail Canada, le deuxième sur trois de sa formation. De son côté, Maxime travaille sur les implications de la Loi canadienne anti-pourriel pour l'organisation. « Travailler sur ce dossier demande de prendre en compte le milieu légal, mais aussi les réalités de différents secteurs de l'entreprise, indique l'étudiant. Et, en plus, il faut bien comprendre son sujet pour être capable de le vulgariser. Cela permet de confronter nos connaissances à des milieux réels. »



À l'avant, les stagiaires Maxime Gervais et Catherine Dufresne. À l'arrière, de gauche à droite, leurs superviseurs, Jean-François Legault, Pascal Renaud et Denis Lavoie.

Simplicité, disponibilité et résultats

Du côté de l'employeur, la valeur des stages coopératifs de l'Université de Sherbrooke n'est plus à prouver. « Ce n'est pas pour rien que VIA Rail Canada embauche six stagiaires par année depuis 2004 », précise Me Pascal Renaud, engagé dans la sélection et la supervision des stagiaires. « Le processus d'embauche est facile et nous permet de recruter d'excellents candidats. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux effectuent plus d'un stage chez VIA, ce qui démontre la qualité de stages que nous offrons », ajoute-t-il.

Pour Me Denis Lavoie, aussi impliqué dans l'embauche et la supervision de stagiaires, il faut additionner, à ces raisons, la qualité des étudiants et la possibilité de les recruter peu

importe la session. « Cela nous permet d'avoir des stagiaires compétents et bien encadrés par leur établissement d'enseignement à tout moment, indique-t-il. Catherine et Maxime nous l'ont prouvé encore une fois par la qualité de leur travail ».

Pour sa part, Me Jean-François Legault en est à ses premières expériences comme superviseur chez VIA Rail Canada. Selon lui, les stages en entreprise donnent la chance aux étudiants de voir un contexte économique d'organisation, des risques juridiques et d'affaires et des relations différentes avec les clientèles. « Cela permet aux étudiants d'occuper un rôle plus large et d'enrichir le contenu vu en classe ou en cabinet », complète-t-il.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Les relations de partenariat établies par la Faculté passent souvent par la collaboration de ses diplômés. L'appui soutenu de Me **John-Nicolas Morello** (LL.B. 1984, PRD 2001) l'illustre bien dans le cas de VIA Rail, puisqu'il est partenaire du Service des stages et du placement depuis le tout début des programmes coopératifs en droit.

MYRIAM LACHANCE NOMMÉE JUGE À LA COUR DU QUÉBEC

La Faculté de droit est heureuse de souligner la nomination de **Myriam Lachance** (LL.B. 1993) à titre de juge à la Cour du Québec. Au moment de sa nomination, elle était avocate au sein du cabinet sherbrookoïse Lachance Tardif, Avocats, mais également chargée de cours à la Faculté. Très appréciée par la communauté étudiante, elle a d'abord supervisé plusieurs équipes d'étudiants dans le cadre de procès simulés

entre 2006 et 2013, puis à l'automne 2013, elle a enseigné un cours sur les garanties constitutionnelles dans le nouveau programme en pratique du droit criminel et pénal. Depuis 2008, elle était également mandataire pour le Service des poursuites pénales du Canada.

Elle exercera ses fonctions de juge principalement à la Chambre criminelle et pénale à Montréal.



Myriam Lachance (LL.B. 1993), juge à la Cour du Québec.

SIX AUTRES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

Michel Beaupré (LL.B. 1985, LL.M. 1992) a été nommé juge puîné à la Cour supérieure du Québec. Auparavant, il était associé au bureau de Québec du cabinet Langlois Kronström Desjardins.

David Bouchard (LL.B. 1995) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Shawinigan. Depuis 2005, il était procureur aux poursuites criminelles et pénales au bureau de Trois-Rivières.

Louise Gallant (LL.B. 1990) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile, la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse à Sept-Îles. Depuis 2005, elle était juge de paix magistrat à Sept-Îles.

Pierre Labelle (LL.L. 1977) a été nommé juge puîné à la Cour supérieure du Québec. Il était auparavant associé au cabinet De Grandpré Chait à Montréal.

Andrée St-Pierre (LL.B. 1984) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale, la Chambre de la jeunesse et la Chambre civile à Rimouski. Auparavant, elle exerçait en pratique privée.

Patrick Théroux (LL.L. 1975) a été nommé juge à la Cour du Québec pour le Tribunal des professions. Auparavant, il était juge à Sherbrooke. Il a également agi à titre d'adjoint au directeur des services juridiques de la Ville de Sherbrooke et a été responsable de l'ensemble des dossiers contentieux de la ville et des organismes paramunicipaux.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Me **Guy Morin** (LL.L. 1969) jouit enfin d'une retraite bien méritée depuis quelques semaines déjà. Chargé de cours à la Faculté entre 1976 et 2008, il était reconnu pour sa grande implication auprès des étudiants. Me Morin a enseigné plusieurs disciplines, notamment le droit de la protection des consommateurs, le droit des contrats et la procédure civile. Depuis 2008, il était directeur du centre de formation de Sherbrooke de l'École du Barreau.

DE DRUMMONDVILLE À MONTRÉAL EN PASSANT PAR SHERBROOKE



Me Gérard Guay, nouveau président de la Chambre des notaires.

Suivant un scrutin mené auprès des quelque 3 800 notaires du Québec, Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, D.D.N. 1987) est élu président de la Chambre des notaires avec une forte majorité. Il occupe d'ailleurs ses nouvelles fonctions depuis le 25 avril dernier. Pendant son mandat de trois ans, Me Guay devra emprunter régulièrement l'autoroute 20 pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions dans les bureaux montréalais de la Chambre.

« J'arrive dans un contexte où le marché des services juridiques est en pleine mutation. Par ailleurs, les exigences du public envers les professionnels sont de plus en plus élevées. Quant aux attentes des notaires, elles sont clairement connues et nombreuses. Mon défi consiste maintenant à mettre en œuvre un plan d'action précis et audacieux qui tiendra compte de ces éléments, et ce, dans le respect de la mission première d'un ordre professionnel, la protection du public », explique le nouveau président.

Me Guay obtient son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke en 1981. Il

pratiquera comme avocat quelques années avant de décrocher, en 1987, son diplôme de droit notarial et d'établir sa propre étude chez lui, à Drummondville, six ans plus tard. Sa pratique s'orientera progressivement vers les procédures non contentieuses et les successions.

Lauréat d'une médaille d'honneur de la Chambre des notaires, décernée en 2013, Me Guay a toujours trouvé le moyen de faire rayonner et avancer sa profession, notamment comme représentant de la Chambre au sein du Comité ministériel sur la réforme du *Code de procédure civile*, dont les travaux ont largement

influencé la loi d'application du *Code civil du Québec*, et comme conférencier dans le cadre des activités de formation continue offertes aux membres de sa profession.

DOUBLE DÉFI DES DEUX MARIO

DEUX DIPLÔMÉS SOUTIENNENT DES JEUNES ATTEINTS DU CANCER



Deux diplômés qui n'ont pas froid aux yeux.

Vivre une expérience de plein air unique en traversant le Lac-Saint-Jean en ski hors-piste ou en raquettes et amasser des fonds pour permettre à des jeunes atteints du cancer de participer à une aventure thérapeutique. Voilà le défi physique et d'intériorisation que **Léonie Boutin** (LL.B. 2011) et **Benoît Amyot** (LL.B. 1995), tous deux avocats chez Cain Lamarre Casgrain Wells à Roberval, ont relevé avec brio l'hiver dernier.

Pourquoi une telle aventure? « Le défi lui-même et la mission du défi, explique Me Boutin. Nous avons 5 000 \$ par équipe à amasser pour participer à l'évènement. Ces fonds ont permis à des jeunes atteints du cancer de vivre eux aussi des expériences en plein air, comme une semaine en traîneau à chiens au Parc Algonquin ou une semaine en voile. Évidemment, les jeunes sont toujours accompagnés d'une équipe de soutien médical et psychologique. »

Selon Me Boutin, ce défi se résume à quelques mots : mémorable, satisfaisant et gratifiant.

« Mémorable, parce que ce sont des moments uniques; la beauté du lever et du coucher de soleil. Satisfaisant, car c'est un défi personnel pour chacun des participants d'affronter deux nuits de camping d'hiver, sans aucune source de chaleur, et de marcher plus de 40 km en deux jours. Puis gratifiant, car à un moment ou à un autre, avant ou pendant l'expérience, chacun de nous s'est posé des questions et a dû passer par-dessus ses inquiétudes et son angoisse pour poursuivre l'aventure. »



DROIT DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL FÉDÉRAL

UN DOMAINE À DÉCOUVRIR

Par Me Lukasz Granosik

Me **Lukasz Granosik** (LL.B. 1993) est associé au sein de Norton Rose Fulbright, à Montréal, et pratique en droit de l'emploi et du travail. Il possède une expertise particulière en matière de droits et libertés fondamentaux et de discrimination relativement au droit du travail. Auteur et conférencier, il a publié dans les domaines du droit du travail et du droit à la vie privée différents ouvrages aux Éditions Yvon Blais. Il est diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke et membre du Barreau du Québec depuis 1994.

Dès mon admission au Barreau du Québec, j'ai concentré ma pratique en droit de l'emploi et du travail. Depuis 2009, je suis responsable de l'équipe canadienne de droit de l'emploi et du travail fédéral au cabinet Norton Rose Fulbright.

Au Canada, le droit du travail connaît deux régimes législatifs distincts. La plupart des employeurs sont soumis à la juridiction provinciale et à l'application du droit du travail classique que tous les praticiens connaissent. Certains employeurs sont toutefois soumis à la législation fédérale. Il s'agit d'entreprises relevant de l'article 91 de la Constitution canadienne ou d'entreprises assimilées à des employeurs fédéraux, selon le test établi par la Cour suprême du Canada.

Depuis 2000, je pratique en droit du travail fédéral, un domaine particulièrement stimulant régi par une législation autonome, avec ses tribunaux propres et ses recours indépendants. Je me réjouis donc d'avoir le privilège de diriger une équipe pancanadienne œuvrant dans le domaine. Grâce à l'étendue du territoire desservi, ainsi qu'à une synergie considérable en matière de partage d'information et de ressources, nous avons pu développer une expertise qui nous permet aujourd'hui de répondre aux divers besoins de nos clients partout à travers le pays. Quoiqu'il soit parfois périlleux de prendre pour acquis les habitudes ou les principes

applicables en droit du travail provincial devant les tribunaux ayant à adjuger des dossiers en droit du travail fédéral, les meilleures pratiques et les bons procédés peuvent parfois être importés avec succès d'une juridiction vers l'autre.

La pratique du droit du travail fédéral donne parfois lieu à des situations sortant de l'ordinaire, sinon cocasses, lorsque les avocats proviennent de provinces différentes. Les façons de faire différentes, notamment en ce qui concerne le Québec, ainsi que la barrière linguistique, posent des défis. Par exemple, à l'occasion d'un dossier « bilingue » où mon adversaire était unilingue anglophone, la décision rendue par le Tribunal d'arbitrage a été rédigée moitié en français, moitié en anglais, sans compter la présence d'une interprète soufflant à l'oreille de la partie adverse tout au long des témoignages rendus en français et de ma plaidoirie. Au-delà de ces situations, des questions de procédure se posent, notamment en ce qui a trait à la divulgation préalable de la preuve ou à l'ordre des témoins, où les habitudes des praticiens québécois sont souvent remises en question, voire contestées. Aussi, les questions reliées à l'application des droits ancillaires sont incontournables et le facteur de rattachement du dossier avec la province est parfois capital.



LE NOTARIAT ET LA POLYVALENCE

SAISIR LES OCCASIONS ET SORTIR DES SENTIERS BATTUS

Par Me Denis Marsolais

Notaire depuis plus de trente ans, Me **Denis Marsolais** (LL.B. 1980, DDN 1981) a occupé plusieurs fonctions de haute gestion, tant à la présidence de la Chambre des notaires du Québec qu'au sein de divers ministères et organismes gouvernementaux. Parallèlement à cette carrière, il œuvre notamment au sein de l'Union internationale du Notariat latin. Depuis le 9 décembre 2013, il est coroner en chef et, à ce titre, supervise l'ensemble des activités de près de 90 coroners à travers le Québec.

J'ai obtenu mon diplôme en droit notarial de l'Université de Sherbrooke en 1981. Bien que l'avenir me fût encore inconnu à cette époque, j'ai rapidement compris que la valeur de ce diplôme dépassait la simple attestation académique : il a été le tremplin vers une carrière aussi surprenante qu'enrichissante.

C'est au sein de l'étude familiale, à Joliette, que j'ai amorcé ma carrière de notaire. Pendant plus de 15 ans, j'y ai développé une spécialité dans le domaine de la copropriété. En 1993, la Chambre des notaires du Québec me propose un mandat inattendu : coordonner la formation sur la réforme du *Code civil du Québec*. La formation m'a toujours intéressé alors j'accepte illico.

Stimulé par la perspective d'autres nouveaux défis, je décide ensuite d'offrir mes services à la population notariale à titre de président de la Chambre des notaires du Québec, une fonction que j'ai occupée de 1996 à 2009. Cette opportunité a été très porteuse pour moi. Elle m'a permis d'acquérir une solide expérience en gestion et en communication, ainsi que de forger ma capacité à exercer un leadership mobilisateur.

De 2009 à 2012, j'ai successivement occupé les fonctions de sous-ministre associé et de sous-ministre en titre au ministère de la Justice

du Québec, de président de la Commission municipale du Québec et, depuis décembre 2013, j'ai le privilège d'être coroner en chef. Mission exigeante mais tellement intéressante, comme dans tous les postes que j'ai eu la chance d'occuper à ce jour. Parallèlement à ces diverses expériences professionnelles, j'ai fait du rayonnement de la profession notariale un objectif personnel qui m'a conduit vers l'Union internationale du Notariat latin, une organisation dédiée à la coopération entre certains pays à la faveur d'un notariat mieux structuré à l'échelle internationale.

Ce parcours atypique et varié, je le dois à ma formation et aux habiletés qu'elle m'a inculquées. Grâce au cadre intellectuel qu'elle fournit et à la capacité d'analyse qu'elle suscite, une formation juridique adéquate confère au futur notaire les assises nécessaires à un exercice du droit polyvalent et rigoureux.

Je suis la preuve qu'une bonne formation universitaire de juriste ouvre toutes les portes ou presque. Il s'agit simplement de s'ouvrir aux opportunités et d'oser sortir des sentiers battus. Le reste est une question de volonté, de détermination et d'imagination...

CONCOURS DE LA COUPE GALE

L'année 2014 marquait la 41^e édition du concours de la Coupe Gale. Ce prestigieux concours bilingue regroupait 19 universités canadiennes, qui se sont affrontées les 21 et 22 février derniers au palais de justice Osgoode Hall à Toronto. Le Tribunal de Gale avait à entendre l'appel d'un jugement de la Cour suprême du Canada, *R. c. N.S., 2012 CSC 72*, dans lequel une femme revendiquait le droit de témoigner vêtue de son niqab.

DES EFFORTS QUI MÈNENT À LA VICTOIRE

Par Jessica Drolet
Fanny Dubois-Grondin
Fanny Forest
Gabrielle Harvey
Samuel Monfette-Tessier et
Julien Ruchon

En tant que participants à ce concours en droit criminel, nous désirons partager notre expérience et les défis que nous avons relevés. Le concours s'échelonne sur une année et comporte deux étapes : la rédaction du mémoire d'appel et les plaidoiries. Dès l'automne 2013, chacun de nous devait choisir quelle position adopter. Ainsi, deux équipes se sont formées naturellement pour représenter l'appelante et les intimés. Tout au long de notre expérience, nous avons eu la chance d'être supervisés par **Simon Roy** (LL.B. 1995), professeur agrégé à la Faculté de droit.

L'étape de la rédaction de chacun des mémoires d'appel a débuté par une recherche exhaustive en droit canadien et en droit comparé. Le travail d'équipe était déjà commencé; nous devons nous séparer les tâches pour ainsi mettre en commun nos trouvailles. Pour nous, travailler en équipe était primordial et sans cette complicité, il aurait été impossible d'atteindre nos objectifs. Nous nous rappelons les nombreuses heures passées au local à la bibliothèque à lire et relire notre mémoire pour le peaufiner sans relâche. Nous avons certes vécu quelques moments d'incertitude, car nos arguments devaient être à la fois originaux et fondés en droit. Un défi à relever pour chacun d'entre nous était définitivement la gestion du temps. En effet, il était difficile de jongler avec nos cours de droit et la préparation intensive pour le concours.

L'étape suivante était celle des plaidoiries. Nous avons eu la chance de plaider devant plusieurs



Samuel Monfette-Tessier, Fanny Dubois-Grondin, Julien Ruchon, Gabrielle Harvey, Fanny Forest et Jessica Drolet.

professeurs et praticiens quelques semaines avant notre départ à Toronto. Ces juges invités nous posaient une panoplie de questions afin que l'on analyse le dossier sous différents angles et surtout, pour nous préparer aux interrogations des juges lors du concours. Selon nous, les commentaires de chaque juge suite à notre performance étaient très formateurs et nous incitaient à nous surpasser.

Le concours à Toronto était le point culminant de notre expérience. Chaque équipe, appelante et intimée, plaidait devant un banc de trois juges. En ronde préliminaire, nous nous sommes classés parmi les quatre universités

accédant à la ronde finale. À notre plus grand étonnement, nous avons remporté la première place! Nos efforts ont été récompensés et nous sommes très fiers de cette réussite qui est due à la collaboration de notre mentor, Me Simon Roy, à l'implication des professeurs et praticiens ainsi qu'à notre travail d'équipe.

Cette expérience nous a apporté de la confiance, de la rigueur dans notre méthode de travail, des connaissances juridiques approfondies et a surtout renforcé notre passion pour le droit criminel.

Pour plus d'information sur le concours : www.galecupmoot.com



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

LA NOBLESSE D'AVOIR 60 ANS!

L'histoire s'articule d'abord au féminin, dixit le masculin que je suis. Ainsi naissait, le 4 mai 1954, l'Université de Sherbrooke. Quel beau millésime. Dans l'élan d'une brève gestation, cette noble dame gravait sur la pierre son arbre généalogique. Un héritage devant transcender le temps et répondre à une nécessité. On pouvait y distinguer alors 3 branches principales : les Arts, les Sciences et le Droit. Cette dernière ayant maintes fois depuis paraphé notre propre acte de naissance.

Si l'Histoire est une de mes muses, je préfère la laisser s'entretenir plus à fond avec mes autres collègues de *Paroles de droit*. Mais force est d'admettre que l'Histoire peut créer des ponts, des liens serrés d'appartenance et de fierté. Aujourd'hui, quiconque entend parler de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke s'expose à une résonance qui dépasse les frontières.

Mes racines me font un clin d'œil à nouveau. Le temps d'une courte recherche, j'apprends que notre *alma mater* a eu pour ascendance le Séminaire Saint-Charles-Borromée, dont elle s'est émancipée en 1960. À la recherche de ma propre histoire, en arpentant les corridors du Séminaire, parmi les cadres des finissants alignés comme des sentinelles silencieuses le long des murs centenaires, un regard veillait sur moi : mon paternel, mon Bostonnais, dans sa quête d'une éducation supérieure en français hors de son Maine natal, gradua comme Borroméen à l'âge de 22 ans. Eh oui, la fierté c'est aussi une histoire de famille.

Mais revenons à notre famille élargie, celle d'une Faculté de droit qui a vu ses premières cohortes sillonner d'abord les couloirs du Palais de Justice du centre-ville sherbrookoïse, puis faire trois escales avant de prendre enfin citoyenneté permanente au Pavillon Albert-Leblanc en 1971. Nous avons tous le même sang, le même panache. D'une même voix, on ne s'étonnera guère de dire que 60 ans, dans notre cas, ce n'est pas vieux. Chose certaine, l'avenir nous

réserve une plus belle continuité encore, grâce à des gens comme vous. La noble dame et la Faculté avaient raison. Pas question de les contredire.

Et si leur soixantaine bien sonnée semble avoir passé à la vitesse de la lumière, nous nous souviendrons de leurs précieuses secondes. Bonne fête, Mesdames!

Une bouteille à la mer! Je vous laisse donc ce dernier message. Après trois années à la barre de ce fabuleux navire amiral qu'est l'ADDUS, à naviguer sur les mers des Retrouvailles, le rivage de la terre ferme se dessine au loin, invitant le repos du marin au teint buriné par de si belles aventures. Nous débarquerons à temps pour cette rencontre annuelle du 25 octobre 2014, accueillant cette fois-ci les promotions se terminant par les chiffres 4 et 9. Mais avant de céder ma place au nouveau timonier, je tiens à saluer ce formidable équipage, ces louves et ces loups de mer aguerris. Grâce à votre incessante implication, une notoriété enviable et créatrice d'appartenance à notre *alma mater* déferle comme une immense vague. Après neuf années passées à vos côtés, ma vie a été enrichie de votre amitié. Si le marin se repose le temps d'une escale, le guerrier ne s'endort jamais. Nous nous reverrons sous d'autres cieux. Gardons le cap sur l'océan de l'avenir.

Me **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982)
Président de l'Association des diplômés en droit de
l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU PRINTEMPS

La communauté qui a vu le jour sur les bancs de la Faculté de droit est aujourd'hui bien présente un peu partout au Québec et à travers le monde entier. Au fil des soixante dernières années, c'est près de 8 000 membres qui rayonnent et représentent fièrement leur *alma mater*.

Les activités organisées par l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) et la Faculté constituent toutes de belles occasions de garder cette communauté bien vivante. À travers les cocktails, les retrouvailles et diverses autres activités, l'ADDUS et la Faculté encouragent les échanges entre

les diplômés. Chaque événement permet de renouer avec d'anciens camarades de classe ou d'anciens professeurs et de cibler des personnes qui, partageant des valeurs et une vision, pourraient devenir d'éventuels collaborateurs. Au final, le plaisir est assuré!

COCKTAIL DE MONTRÉAL — Un rendez-vous devenu incontournable

Sous la présidence d'honneur de **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965), professeur titulaire et vice-doyen à la recherche, le cocktail de Montréal a remporté une fois de plus un vif succès. Fidèle à lui-même, le Pr Kouri a livré un discours teinté

d'humour, mais surtout, inspirant pour la relève. Au cours des quelques trop courtes minutes qui lui étaient allouées, il a insisté sur l'importance de faire appel à la mémoire des plus vieux pour cultiver celle des plus jeunes.

Quelque 115 diplômées et diplômés ont pris part à cet événement annuel, qui s'est tenu le 23 avril 2014 au Club St-James de Montréal. Encore cette année, l'ADDUS a pu bénéficier de l'appui financier du cabinet Grondin Savarese.



Le président d'honneur, Robert P. Kouri.



Neville-Warren Cloutier, Sébastien Lebel-Grenier, Robert P. Kouri, Nicolas Di Iorio (LL.B. 1981) et Roberto Savarese (LL.B. 2005).



Alexander De Zordo (LL.B. 1992), Sébastien Lebel-Grenier et Denis Gallant (LL.B. 1988).



Sébastien Lebel-Grenier en compagnie de l'honorable Danielle Côté (LL.L. 1977).



Le cocktail annuel de Montréal réunit chaque année plus de cent diplômés.

COCKTAIL DE QUÉBEC — Des assises solides dans la Vieille Capitale

C'était au tour de l'honorable **Louis Dionne** (LL.B. 1982), juge à la Cour supérieure du Québec, et de Me **Jad-Patrick Barsoum** (LL.B. 2008), conseiller politique au Cabinet de la ministre de la Justice, d'assurer la coprésidence d'honneur du cocktail de Québec, tenu le 7 mai 2014 pour une deuxième année consécutive au Cercle de la Garnison.

Tour à tour, le président de l'ADDUS, **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982), le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**, et les deux coprésidents d'honneur du cocktail ont abordé l'importance de cultiver les liens qui unissent les diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke, y compris ceux qui pratiquent dans la région de Québec.

SAVIEZ-VOUS? QUE?

Que vous ayez assisté ou non aux différentes activités, vous pouvez en saisir l'ambiance et reconnaître des visages connus en visionnant les photoreportages, accessibles au USherbrooke.ca/droit/diplomes (menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »)



Neville-Warren Cloutier, Jad-Patrick Barsoum, l'honorable Louis Dionne et Sébastien Lebel-Grenier.



Robert Normand (LL.L. 1960) et Louis-Paul Allard (LL.L. 1970), ambassadeurs de la Faculté de droit.



Stéphan Samson (LL.B. 1987) et André Soucy (LL.B. 1987, D.D.N. 1988).



Sébastien Lebel-Grenier en compagnie de Jean-Paul Dupré (LL.L. 1973).



Marie-Claire Monty (LL.B. 2011), Antoine Pellerin (LL.B. 2009) et Émilie Jacques-Brisson (LL.B. 2009, J.D. 2009, M.Sc. 2010).



Kelly Plamondon (LL.B. 2013, MBA 2013), Isabelle Castonguay (LL.B. 2013), Alexandre Bélanger (LL.B. 2013, MBA 2013) et Mikael Lamontagne (LL.B. 2013).



RETROUVAILLES 2014

LES DIPLÔMÉS DES PROMOTIONS 1959, 1964, 1969, 1974, 1979, 1984, 1989, 1994, 1999, 2004 ET 2009 ATTENDUS EN GRAND NOMBRE

C'est avec grand plaisir que l'ADDUS invite les promotions se terminant par 4 et par 9 à participer aux Retrouvailles 2014, qui auront lieu le **samedi 25 octobre prochain**. La présidence d'honneur de cet événement teinté de souvenirs et de plaisir sera assurée par **Karim Renno** (LL.B. 1999).

Outre le banquet des promotions qui se tiendra au Théâtre Granada de Sherbrooke, plusieurs autres activités se dérouleront à la Faculté tout au long de la journée.

HORAIRE

DE 13 H 30 À 16 H

- Accueil à la Faculté
- Activités **GRATUITES** de formation continue* reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires
- Inscription dès le début de l'automne
- * Précisions sur USherbrooke.ca/droit/diplomes
- Visites guidées de la Faculté et tournées des mosaïques à intervalles réguliers

16 H

- Assemblée générale annuelle de l'ADDUS

addus ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

18 H

- Accueil et coquetel au Théâtre Granada
- Banquet des promotions

Information et inscription en ligne :

USherbrooke.ca/droit/diplomes
addus@USherbrooke.ca
819 821-8000, poste 63561
1 800 276-8337, poste 63561



Karim Renno,
président d'honneur
des Retrouvailles 2014

COUPON D'INSCRIPTION – RETROUVAILLES DU 25 OCTOBRE 2014

Nom : _____

Promotion : _____ Nombre de personnes (encerclez) : 1 2

Nom de la personne qui vous accompagnera : _____

Est-ce une personne diplômée de notre Faculté? Oui Non

Quels professeurs aimeriez-vous revoir à vos retrouvailles? _____

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription : _____

Paiement joint (cochez)

<input type="checkbox"/> Inscription pour une personne	78,28 \$
TPS 5 % 108161076	3,91 \$
TVQ 9,975 % 1006150744 TQ0005	7,81 \$
Total	90,00 \$
<input type="checkbox"/> Inscription pour deux personnes	130,47 \$
TPS 5 % 108161076	6,52 \$
TVQ 9,975 % 1006150744 TQ0005	13,01 \$
Total	150,00 \$

Chèque à l'ordre de : **Faculté de droit — UdeS**

Postez ce coupon et votre paiement à :

Faculté de droit – ADDUS
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Caroline Arel (LL.B. 1997) a été nommée directrice générale d'Option consommateurs.

Jad-Patrick Barsoum (LL.B. 2008, J.D. 2008) a été nommé conseiller politique au cabinet de la ministre de la Justice du Québec.

Jean Boucher (LL.B. 1995) a été élu député de la circonscription d'Ungava pour le Parti Libéral du Québec lors des élections provinciales.

Joëlle R. Chiasson (LL.B. 2011, J.D. 2011) a été nommée conseillère politique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

André J. Chrétien (LL.B. 1983) a été nommé membre de la Commission des transports du Québec par le Conseil des ministres du Québec.

Julie Cousineau (LL.B. 1999) a été nommée associée chez Lavery au bureau de Montréal.

Lynda Durand (LL.B. 1983) a été nommée administratrice au CA de l'Orchestre symphonique de Montréal. Elle est également présidente du CA de l'Université de Sherbrooke depuis 2011.

Denis Gallant (LL.B. 1988) a été nommé inspecteur général de la Ville de Montréal. Il était auparavant procureur de la Couronne fédérale et a fait un passage remarqué à titre de procureur à la Commission d'enquête Charbonneau.

Étienne Giasson (LL.B. 2006, LL.M. 2006) a été nommé associé au bureau Tremblay Bois Mignault Lemay à Québec. Il est spécialisé en responsabilité médicale et hospitalière.

Patrice F. Guay (LL.B. 1988) a été nommé chef du contentieux de la Ville de Laval.

Éric Hamelin (LL.B. 1988) a été nommé secrétaire général suppléant de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Marie-Josée Hogue (LL.B. 1986) a été nommée associée chez McCarthy Tétrault. Auparavant, elle était associée chez Heenan Blaikie.

Simon Jolin-Barrette (LL.B. 2009, LL.M. 2012) a été élu député de la circonscription de Borduas pour la Coalition Avenir Québec.

Dany Lachance (LL.B. 1985, D.D.N. 1986) a été nommée représentante du district de Saint-François au CA de la Chambre des notaires.

Jacques Laferrière (LL.L. 1978, D.D.N. 1979) a été nommé directeur principal Produits et développement des affaires pour le Québec chez FCT, groupe d'assurances.

Patrick Lareau (LL.B. 2001) a été nommé directeur des affaires institutionnelles de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à Longueuil.

Véronic Lavigne (LL.B. 1997, PRD 2000) a été nommée directrice des affaires juridiques et recouvrement, indemnisation chez Desjardins Groupe d'assurances générales.

Laurent Lessard (LL.B. 1988, D.D.N. 1989), élu député dans la circonscription de Lotbinière-Frontenac, a été nommé ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

Dominique Ménard (LL.B. 1997) a été nommée associée chez McCarthy Tétrault. Auparavant, elle était associée chez Heenan Blaikie.

Denis Marsolais (LL.B. 1980, D.D.N. 1981) a été nommé coroner en chef du Québec.

Hélène Messier (LL.B. 1981) a été nommée membre à temps partiel de la Régie du cinéma par le Conseil des ministres du Québec.

Isabelle Normand (LL.B. 1991) a été nommée vice-présidente de la Régie du logement.

Jean-Paul Normand (LL.L. 1967) a reçu une médaille d'honneur de la Chambre des notaires en 2013.

Alexandre Panneton (LL.B. 2006) a été nommé directeur de la programmation de TVA Sports.

Hélène Perron (LL.B. 1983, D.D.N. 1984) a été nommée directrice des opérations de l'IMAQ.

Claudiu Popa (LL.B. 2012) travaille actuellement dans un cabinet d'avocats privé en Roumanie. Il reviendra au Québec cet automne pour débiter une maîtrise en droit à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Hélène Rocheville (LL.B. 1989, D.D.N. 1990) a été nommée VP adjointe en Gestion du risque réglementaire au sein du groupe Affaires juridiques de la Banque Laurentienne.

Nathalie Roy (LL.B. 1988) a été élue députée de la circonscription de Montarville pour la Coalition Avenir Québec lors des élections provinciales.

Marylène Royer (LL.B. 2001) a été nommée directrice Conformité, Distribution, Assurance de personnes et Épargne (Est du Canada) au Mouvement Desjardins.

NOS ÉTUDIANTS SE DÉMARQUENT EN RECHERCHE

Sophie Audette-Chapdelaine, étudiante au doctorat en droit, a obtenu une Bourse d'études supérieures du Canada (CRSH) de 105 000 \$ sur une période de 3 ans. Sa recherche s'intitule « L'éducation loin du modèle scolaire : analyse ethno-juridique du mouvement du *unschooling* au Québec ».

Nicholas Thiffault (LL.B. 2011, J.D. 2012), étudiant à la maîtrise en droit, a obtenu une bourse du CRSH de 17 500 \$ pour un an. Sa recherche s'intitule « L'analyse économique de la spéculation culturelle ».

Elvis Grahovic (LL.B. 2012), étudiant à la maîtrise en prévention et règlement des différends, a obtenu une bourse du CRSH de 17 500 \$ pour un an. Sa recherche s'intitule « Accès à la justice : l'opérationnalisation d'une culture juridique participative par l'éducation citoyenne quant aux modes privés de prévention et de règlement des différends ».

Éric Poirier, étudiant à la maîtrise en droit, a obtenu une bourse du FRQ SC de 20 000 \$ pour un an. Sa recherche s'intitule « L'évolution et l'impact juridique de la Charte de la langue française ».



Voir les possibilités qu'ouvrent nos formations spécialisées

Common law et droit transnational

Droit et politiques de la santé

Droit international et politique
internationale appliqués

Droit notarial

Pratique du droit criminel et pénal

Prévention et règlement des différends

USherbrooke.ca/droit



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

| *Voir au futur*



Notre approche pratique prépare bien nos étudiants et nos étudiantes aux enjeux réels de leur future carrière.